



Groupe de travail du 31 janvier 2008 sur la fusion ***Déclaration de la Cgt sur les conditions de travail***

En préalable, et suite aux réponses faites mardi 29 janvier 2008 par le ministre sur l'emploi, nous voulons d'abord souligner qu'aborder la question des conditions de travail en la dissociant de celle du volume de l'emploi nous paraît de la plus grande absurdité tant le lien entre ces deux questions est indissociable. En tous les cas, les agents qui subissent, depuis des années déjà, restructurations et régression des effectifs, savent d'expérience concrète que ce lien est particulièrement fort.

Pour la CGT, cette question de l'emploi constitue donc un point d'entrée majeur pour aborder ce dossier des conditions de travail.

Nos revendications en la matière portent sur un niveau d'emplois dans les services permettant à chaque agent d'accomplir son travail dans des conditions décentes.

Concrètement, cela appelle à conjuguer :

- ✓ charge de travail équilibrée,
- ✓ maîtrise de l'activité professionnelle,
- ✓ temps nécessaire pour des travaux de qualité, pour la formation professionnelle pour l'intervention sur l'organisation du travail,
- ✓ possibilité d'épanouissement dans son travail,
- ✓ reconnaissance des qualifications.

La question des réformes elles mêmes, de leur philosophie et de leurs objectifs, est le deuxième point qui impacte les conditions de travail. Le projet de fusion DGI-DGCP n'échappe pas à la règle, marqué qu'il est par la volonté d'un recul de la place de l'Etat, de la recherche d'économies d'échelle et du dogme de la réduction des coûts.

Le ministre a indiqué mardi que la fusion confirme le périmètre des missions dans le cadre administratif actuel.

Si tel est le cas, traiter des conditions de travail appelle de mener un débat contradictoire sur le contenu des missions et leurs conditions d'accomplissement.

Nous considérons, pour notre part, que de bonnes conditions de travail peuvent être un des supports déterminants de la construction de réformes visant à mieux satisfaire les besoins des citoyens et de la société, à l'image du projet que la CGT porte.

A l'inverse du mythe de la performance individuelle, nous pensons que de bonnes conditions de travail sont un élément dynamique de l'efficacité des services.

Les méthodes de pilotage des services constituent le troisième point d'impact fort sur les conditions de travail des personnels. Depuis des années, nos responsables d'administration s'évertuent à nous convaincre du bienfait de ce type de management, soulignant « qu' un indicateur n'est pas un but en soi, qu'il n'est qu'un outil pour progresser dans ses ambitions et se fixer des priorités. »

Dans la réalité, c'est une toute autre démarche qui sévit. Elle se traduit à tous niveaux par des pressions intenses et répétées sur les individus par une chaîne hiérarchique où l'autoritarisme prend une place prédominante. On sait ce que cela génère de souffrances aux effets parfois dévastateurs sur les personnes.

La CGT porte une toute autre logique fondée sur le respect absolu des individus, sur le droit d'intervention directe des personnels dans la réalisation des missions et l'organisation du travail.

Elle appelle aussi un rôle nouveau de l'encadrement qui allie pilotage et soutien technique aux agents et qui, contrairement au concept de performance, n'oppose pas dynamique collective et investissement individuel.

Ces trois éléments, emploi, nature et objectifs des réformes, pilotage des services ont déjà, isolément, des impacts lourds sur les conditions de travail mais aucun n'est étranger à l'autre et ils ont une forte cohérence.

Sans négliger pour autant les aspects « cadre de travail » et « santé/sécurité », dans un contexte où la fédération CGT et ses syndicats ne cessent de vous interpellier sur la grave problématique de la santé au travail lié à la présence d'amiante dans de nombreux locaux, nous considérons que c'est sur ces trois éléments qu'il faut agir simultanément si l'on veut y traiter vraiment le dossier des conditions de travail dans sa globalité.